

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes



Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Maury pour la création d'une Zone d'Activités Economiques (ZAE)

Le public est informé qu'en application de l'arrêté n°0102 du Président de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes en date du 8 juillet 2016, il sera procédé à une enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Maury pour la création d'une Zone d'Activités Economiques (ZAE) à compter du 25 juillet 2016 au 24 août 2016 inclus.

A cet effet, M. Jean-Pierre Miette, Commandant de la police nationale retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal Administratif de Montpellier.

Les pièces du dossier d'enquête seront tenues à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête du **25 juillet 2016** au **24 août 2016** :

- au siège de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes, 14 rue de Lesquerde 66220 SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et sur son site internet www.cc-aglyfenouilledes.fr

- à la Mairie de Maury, 1 place de la Mairie 66460 MAURY, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et sur son site internet www.maury-village.com

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur à l'adresse de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes, 14 rue de Lesquerde 66220 SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la **Mairie de Maury** :

- le **lundi 25 juillet 2016, de 9h à 12h,**
- le **vendredi 5 août 2016, de 9h à 12h.**

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la **Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes** :

- le **mercredi 24 août 2016, de 14h à 17h.**

Son rapport et ses conclusions transmis au Président dans le délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public en Mairie de Maury et au siège de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Président, M. Charles CHIVILO